

(Container label)

GROUPE 4 6 HERBICIDES

INT-110

HERBICIDE

Contient du Bromoxynil et du MCPA

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour BLÉ (printemps, dur et hiver), ORGE, AVOINE, LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), MAÏS (fourrager et sucré), SEIGLE D'AUTOMNE, ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), SEMIS DE GRAMINÉES ET GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

BROMOXYNIL (présent sous forme d'esters) 225 g/L

MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)225 g/L

N^o D'ENREGISTREMENT 30007

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **10 LITRES**

TRAITE 8 HECTARES



AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 000-0211

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, fertilisants, plantes et denrées alimentaires.

Enlever immédiatement tout concentré de la peau ou des yeux.

Éviter de travailler dans la buée de pulvérisation.

Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants à base de nitrile résistant aux produits chimiques: c.-à-d. Edmont Sol-Vex N° 37-155/N° 37-145 ou Pioneer A-15. Des gants de protection en bon état doivent être portés lors de la préparation du mélange et du remplissage, lors de la pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Ils doivent en outre porter un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Pour application aérienne: Porter une combinaison de travail par-dessus un pantalon, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants à base de nitrile résistant aux produits chimiques: c.-à-d. Edmont Sol-Vex N° 37-155/N° 37-145 ou Pioneer A-15. Des gants de protection en bon état doivent être portés lors de la préparation du mélange et du remplissage, lors de la pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues.

Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement, sauf indication contraire.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Intervalles sécuritaires de paissance : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de INT-110. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de INT-110. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette préparation de INT-110 se solidifie quand la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable quand la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

INT-110

HERBICIDE

Contient du Bromoxynil et du MCPA

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour BLÉ (printemps, dur et hiver), ORGE, AVOINE, LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), MAÏS (fourrager et sucré), SEIGLE D'AUTOMNE, ALPISTE DES CANARIES (pour la production de semences), SEMIS DE GRAMINÉES ET GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :

BROMOXYNIL (présent sous forme d'esters) 225 g/L
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)225 g/L

N^o D'ENREGISTREMENT 30007
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **10 LITRES**
TRAITE 8 HECTARES



AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, fertilisants, plantes et denrées alimentaires.

Enlever immédiatement tout concentré de la peau ou des yeux.

Éviter de respirer la buée de pulvérisation.

Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants à base de nitrile résistant aux produits chimiques: c.-à-d. Edmont Sol-Vex N° 37-155/N° 37-145 ou Pioneer A-15. Des gants de protection en bon état doivent être portés lors de la préparation du mélange et du remplissage, lors de la pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Ils doivent en outre porter un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Pour application aérienne: Porter une combinaison de travail par-dessus un pantalon, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants à base de nitrile résistant aux produits chimiques: c.-à-d. Edmont Sol-Vex N° 37-155/N° 37-145 ou Pioneer A-15. Des gants de protection en bon état doivent être portés lors de la préparation du mélange et du remplissage, lors de la pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues.

Les préposés à l'application, y compris ceux qui effectuent la pulvérisation par voie aérienne, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement, sauf indication contraire.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Intervalles sécuritaires de paissance : Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de INT-110. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans un intervalle inférieur à 30 jours suivant l'application de INT-110. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 15 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 15 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles

cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec a peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Administrer un traitement symptomatique.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette préparation de INT-110 se solidifie quand la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable quand la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Période d'application : Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais avant que la culture abrite les mauvaises herbes. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Pulvérisateur : Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir les buses interchangeables pour appliquer le volume recommandé à l'hectare. On ne recommande pas les buses à miroir (floodjet). Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Faire les applications terrestres entre 5 et 10 km/h. Bien vérifier si toutes les buses sont en bon état et donnent le même volume de pulvérisation.

MÉLANGE : Remplir à moitié le réservoir d'eau propre. Ajouter la quantité requise de INT-110 et bien agiter. Remplir complètement le réservoir et agiter encore avant l'emploi.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE : Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation INT-110 mélange en réservoir avec certains partenaires, l'efficacité peut être réduite. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la résistance à l'entraînement par la pluie la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent soufflé en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou **moins au-dessus des cultures ou du sol**.

Pour épandage aérien (sur blé, orge et avoine seulement):

Pulvérisation aérienne: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent soufflé en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée

par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Instructions concernant l'épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien sont décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides*.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des

produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

1. Les mauvaises herbes doivent être traitées aux stades de croissance recommandés, alors qu'elles poussent bien. Le stade de croissance des mauvaises herbes doit être vérifié avant le traitement.
2. INT-110 ne doit pas être appliqué en doses inférieures à 20 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats, lorsque la culture possède un feuillage dense ou lorsque la majorité des mauvaises herbes sont : la saponaire des vaches, les renouées annuelles, l'ortie royale, l'amarante à racine rouge, ou le chardon des champs, une dose de 40 L/ha est recommandée.
3. La dose de INT-110 de 1,25 L/ha ne doit pas être réduite.
4. La largeur de la bande de pulvérisation (déterminée par la largeur de la rampe et les chevauchements de pulvérisation) doit être maintenue avec précision. Faire des essais pour déterminer la largeur réelle de la bande de pulvérisation possible avec l'avion. (Par exemple, la largeur réelle de la bande de pulvérisation peut être moins que la moitié de la largeur totale de la bande couverte.)
5. Les buses à jet plat en éventail ou à jet conique sont recommandées.
6. Les buses doivent être placées de façon à compenser les effets de turbulences de l'air causés par hélice et l'effet vortex créé par le bout des ailes. Les buses ne doivent pas être placées à moins de 1 m du bout des ailes.
7. L'orientation des buses (mesurée selon la direction du vol) doit être choisie pour donner la densité minimum de gouttelettes avec une couverture de pulvérisation maximum.

DOSE DE PULVÉRISATION	TYPE DE BUSE	ORIENTATION DES BUSES
20 L/ha	Jet plat en éventail	90°
	Jet conique	135°
30 L/ha	Jet plat en éventail	90° – 135°
	Jet conique	135°
40 L/ha	Jet plat en éventail	135°
	Jet conique	135° – 180°

8. Le marqueur de la bande est essentiel (les marqueurs automatiques ne doivent être utilisés que comme système supplémentaire).
9. Éviter de pulvériser lorsque la température dépasse 25 °C.

10. Pulvériser seulement lorsque le vent souffle en direction contraire d'une culture sensible.
11. Ne pas pulvériser lorsque c'est le calme plat ou lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h.

Zones tampons pour protéger les habitats sensibles

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants NE REQUIERT PAS de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus De 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Toutes les cultures		1	1	1	1	4
Voie aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	60
		Voilure tournante	20	3	1	1	50

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à INT-110, herbicide du groupe 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à INT-110 et à d'autres herbicides du groupe 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un

métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le INT-110 ou les herbicides du même groupe 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

BLÉ (printemps, dur et hiver)
(sans semis de légumineuses)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps peut être traité entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étendard. Le blé d'hiver peut être traité entre la phase de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'à la phase étendard au printemps.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

INT-110 + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étandard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

N.B. MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage et les limitations de l'étiquette MCPA. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter le INT-110.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul, plus les suivantes :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Colza spontané (y compris canola)

** Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

BLÉ (CONT'D)

INT-110 + AVENGE 200-C*
(blé de printemps et blé dur) :

*AVENGE 200-C est une marque déposée de Amvac Chemical Corporation.

Observer toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et recommandations d'application de l'étiquette AVENGE 200-C.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à la phase de 2 - 6 feuilles. La folle avoine doit avoir de 3 - 5 feuilles et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent être au stade de plantules.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C OU 1,25 L/ha de INT-110, plus 275 g/ha de MCPA ester actif, mélangés au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C.

N.B. De préférence, ajouter d'abord le INT-110 au réservoir, agiter, puis ajouter AVENGE 200-C. AVENGE 200-C ne peut être utilisé que dans certaines variétés de blé de printemps et blé dur. Lire l'étiquette d'AVENGE 200-C.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul ou en mélange avec MCPA *plus* la folle avoine.

BLÉ (CONT'D)

INT-110 + Herbicide Liquide Achieve* SC
(blé de printemps et blé dur)

En vente pour utilisation seulement dans les Provinces des Prairies, La Région de la Rivière de la Paix, La Région de l'Okanagan et la Région de Creston Flats en Colombie-Britannique

* Marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

Observer toutes les précautions lors de la préparation de la bouillie et de la pulvérisation ainsi que les limites, zones tampons, renseignements sur le broutage et les recommandations mentionnées sur l'étiquette de Herbicide Liquide Achieve SC quant au temps d'application.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de INT-110 + Herbicide Liquide Achieve SC doivent être fait sur le blé de printemps ou le blé dur à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étandard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,21 de l'échelle de Zadoks ou BBCN) et quand la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée possède de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétiaire vert ou la sétiaire glauque compte de 1 à 5 feuilles (stades 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 à 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma sur l'étiquette Herbicide Liquide Achieve SC.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha Herbicide Liquide Achieve SC dans 50-100 litres d'eau par hectare. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge** au réservoir à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur l'étiquette du INT-110 de même que la folle avoine, la avoine cultivée spontanée, la sétiaire verte, la sétiaire glauque, la lorsque la échinochloa pied-de-coq et la ivraie de Perse.

N.B. Les mélanges de INT-110 + Herbicide Liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars de blé de printemps (incluant le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

Appliquer ce mélange seulement sur les semis de blé de printemps ou de blé dur **NON ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES.**

INT-110 + ALLY*

*ALLY est une marque déposée de la Compagnie E.I. duPont de Nemours.

N.B. Veuillez se référer à l'étiquette du produit ALLY pour prendre toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage et tenir compte des restrictions concernant le pH du sol, les rotations de cultures et le nettoyage du pulvérisateur. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps (non ensemencé avec d'autres cultures) peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION : Le INT-110 à la dose de 1,25 L/ha peut être mélangé au réservoir avec le produit ALLY à la dose de 7,5 g/ha avec un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette du ALLY. Ajouter d'abord le produit ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter le INT-110, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités réservoir supplémentaires, préparer un mélange ALLY/eau et ajouter ce dernier au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter le INT-110.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur l'étiquette du INT-110 à la dose recommandée, de même que l'ortie royale jusqu'au stade 8 feuilles (4 paires de feuilles), et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lors de la première levée massive des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

INT-110 + HORIZON* Mélange en Cuve D'herbicide ou INT-110 + HORIZON W. O. Mélange en Cuve D'herbicide
(blé de printemps et blé dur seulement)

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique

*Horizon est une marque déposée de Groupe de Syngenta.

Observer toutes les précautions lors de la préparation de la bouillie et de la pulvérisation ainsi que les limites, zones tampons, renseignements sur le broutage et les recommandations mentionnées sur les étiquettes Horizon mélange en cuve et Horizon W. O. mélange en cuve de L'herbicide HORIZON est constitué de HORIZON 240 EC et de l'adjuvant SCORE ou HORIZON W.O. et de l'adjuvant SCORE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer à raison de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul, à la dose recommandée, plus la folle avoine, la avoine cultivée spontanée, la sétaire verte (mil sauvage), la sétaire glauque, la échinochloa pied-de-coq, la ivraie de Perse et la graines de l'alpiste des Canaries.

PÉRIODE D'APPLICATION (CULTURE) : Ne pas appliquer le mélange en réservoir INT-110 + Horizon mélange en réservoir ou INT-110 + Horizon W. O. mélange en réservoir avant la levée de la culture. Effectuer les applications du mélange en réservoir INT-110 + Horizon 240 EC + surfactant ou INT-110 + Horizon W. O. entre le stade 2 feuilles avant la levée de la 4^e talle.

PÉRIODE D'APPLICATION (MAUVAISES HERBES) :

FOLLE AVOINE ET GRAINES DE L'ALPISTE DES CANARIES : Stade 1 à 6 feuilles sur la tige principale, avant la levée de la 4^e talle.

AVOINE CULTIVÉE SPONTANÉE : Stade 3 à 6 feuilles sur la tige principale, avant la levée de la 4^e talle.

SÉTAIRE VERTE ET SÉTAIRE GLAUQUE (millet sauvage, sétaire glauque) : Stade 1 à 5 feuilles sur la tige principale. Pour un contrôle maximum, appliquer le mélange avant la levée de la 3^e talle et lorsque le vulpin des prés est en pleine croissance.

ÉCHINOCHLOA PIED-DE-COQ ET L'IVRAIE DE PERSE : Stade 1 à 5 feuilles sur la tige principale. Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active.

DOSE D'APPLICATION AU SOL : *Pour supprimer la folle avoine, avoine cultivée spontanée, sétaire verte (millet sauvage), sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et la graines de l'alpiste des Canaries :* Préparer le mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et 230 mL/ha d'HORIZON 240 EC et 0,8 % vol/vol ou 800 mL/100 L d'adjuvant Score.

Pour supprimer les mauvaises herbes précédents plus l'ivraie de Perse : Préparer le mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et 290 mL/ha d'HORIZON 240 EC et 0,8 % vol/vol ou 800 mL/100 L d'adjuvant Score.

Pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte seulement : Préparer le mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha INT-110 et 800 mL/ha HORIZON W. O. et 0,8 % vol/vol ou 800 mL/100 L d'adjuvant Score.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord la moitié du réservoir de pulvérisation avec de l'eau, puis ajouter le INT-110. Agiter pendant 2-3 minutes puis ajouter l'Horizon 240 EC ou l'Horizon W. O. et agiter pendant 2-3 minutes. Ensuite, ajouter l'adjuvant Score et agiter pendant 1-2 minutes. Ajouter le reste de l'eau et agiter de manière continue.

REMARQUE :

Les mélanges en réservoir INT-110 + Horizon ou INT-110 + Horizon W. O. peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps et de blé dur.

Pulvériser ce mélange seulement sur le blé qui est NON CONTRE-ENSEMENCÉ AVEC DES LÉGUMINEUSES. Ne pas appliquer en deçà d'une distance de 15 mètres d'une masse d'eau ou d'une zone marécageuse.

BLÉ (CONTD)

INT-110 + EVEREST* 70 GDE + surfactant (blé de printemps)

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique

*Everest est une marque déposée d'Arysta LifeScience Corporation.

Observer toutes les précautions lors de la préparation de la bouillie et de la pulvérisation ainsi que les limites et les recommandations mentionnées sur l'étiquette Everest 70 GDE. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer à raison de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui sont énumérées sur la liste de INT-110 seul, à la dose recommandée, plus la folle avoine et la sétaire verte (millet sauvage).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Ne pas appliquer le mélange en réservoir INT-110 + Everest 70 GDE avant la levée de la culture. Effectuer les applications du mélange en réservoir INT-110 + Everest 70 GDE sur le blé de printemps ayant au moins une feuille et quatre feuilles maximum sur la tige principale, en présence de deux talles (1 à 6 feuilles au total). L'application après ce stade peut entraîner des pertes de rendement à cause de la concurrence des mauvaises herbes.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) :

Folle avoine : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

Sétaire verte (millet sauvage) : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

DOSE D'APPLICATION :

Pour supprimer la sétaire verte (millet sauvage) seulement : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 21,5 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

Pour supprimer la folle avoine seulement : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 28,5 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

Pour supprimer la sétaire verte (millet sauvage) et la folle avoine : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 43 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation au tiers ou à la moitié avec de l'eau. Ajouter ensuite l'Everest 70 GDE, puis le INT-110, le surfactant, et le reste de l'eau.

REMARQUE : On peut utiliser le mélange en réservoir INT-110 + Everest 70 GDE sur toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale).

Appliquer ce mélange sur le blé de printemps NON ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES seulement. Semer les cultures suivantes 11 mois après l'application de INT-110 + Everest 70 GDE selon la zone de sols. ***Dans les zones de sols noirs, bruns foncés et gris forestiers*** : Blé de printemps, orge, canola, petits pois. On peut cultiver les petits pois l'année suivante, dans les champs où la précipitation annuelle était normale ou au-dessus de la normale (moyenne de 10 ans) pendant la saison de croissance, et lorsque le contenu de la matière organique dépasse 4 %, et le pH est moins de 7,5. ***Dans les zones de sols noirs et bruns foncés*** : Lin et blé dur peuvent être cultivés 11 mois après l'application de INT-110 + Everest 70 GDE. ***Dans les zones de sols noirs*** : Haricot de grande culture peut être cultivé 11 mois après l'application de INT-110 + Everest 70 GDE. ***Dans les zones de sols brun*** : Blé de printemps seulement peut être cultivé 11 mois après l'application.

BLÉ (CONTD)

**INT-110 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA* 75 % +
Surfactant**
INT-110 + PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA* TOSS-N-GO 75 % + Surfactant
INT-110 + HERBICIDE REFINE* SG + surfactant
BLÉ (printemps, dur et hiver)

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

Respecter toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et recommandations concernant la période d'application qui figurent sur les étiquettes d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 %, de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % et herbicide Refine SG. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 seul, à la dose recommandée, en plus de l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du mouron des oiseaux jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : *Blé de printemps (non ensemencés avec d'autres cultures)* : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance qui mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

DOSE D'APPLICATION : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 6,7 g/ha d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % **ou** de 6,7 g/ha de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et de l'Agral 90 **ou** de l'Agsurf **ou** du Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de mélange à pulvériser.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 %, la pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % ou herbicide Refine SG au volume d'eau nécessaire dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter le INT-110, agiter, et ajouter le surfactant. Pour les quantités réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter le INT-110.

INT-110 + PUMA¹²⁰ SUPER*

(blé de printemps et blé dur) :

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique et dans le blé de printemps en Est du Canada[†].

*PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

Respecter toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et les recommandations concernant la période d'application qui figure sur l'étiquette de PUMA¹²⁰ SUPER.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 55-110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 35 litres d'eau par l'hectare à une pression AU MOINS de 300 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de INT-110 mélangé en réservoir avec PUMA¹²⁰ SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 1 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul, en plus la sétaire verte (millet sauvage) seulement.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage) et le pied-de-coq.

REMARQUE : INT-110 + PUMA¹²⁰ SUPER mélangés en réservoir peuvent être utilisés sur toutes les variétés de blé de printemps (incluant le blé de force roux de printemps, le blé de printemps des Prairies, le blé blanc de printemps et le blé utilité générale) et le blé dur.

[†] Pour supprimer des mauvaises herbes sur INT-110 et la folle avoine dans le blé de printemps dans l'est du Canada, appliquer INT-110 à raison de 1,25 L/ha, et l'Herbicide PUMA¹²⁰ SUPER à raison de 770 mL/ha.

Ne pas appliquer en deçà d'une distance de 15 mètres d'une masse d'eau ou d'une zone marécageuse.

Ne pas traiter si une pluie est prévue dans l'heure qui suit la pulvérisation.

**INT-110 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA*
75 % OU HERBICIDE REFINE* SG + PUMA¹²⁰ SUPER**
Blé de printemps et Blé dur**

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

**PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

NOTE: Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, zones tampons, renseignements sur le broyage, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de herbicide EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou l'Herbicide REFINE SG et PUMA¹²⁰ SUPER. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de INT-110 + l'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou l'HERBICIDE REFINE SG + PUMA¹²⁰ SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 2 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture. Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 385 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de INT-110 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 770 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de INT-110 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

BLÉ (CONT'D)

INT-110 + AXIAL 100 EC + ADIGOR**
(Blé de printemps)

Pour utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique seulement.

* AXIAL et **ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, zones tampons, renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'AXIAL 100EC. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de INT-110 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de la dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de INT-110 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer après le stade dernière feuille.

DOSE D'APPLICATION: INT-110 à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre INT-110 en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

NOTE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange en cuve INT-110 + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur le blé qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

BLÉ (d'hiver)
(contre-ensemencement avec le trèfle rouge)

INT-110 UTILISÉ SEUL

Pour utilisation en Ontario, au Québec et dans les provinces Maritimes seulement.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans un volume d'AU MOINS 200 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Traiter au printemps lorsque le trèfle rouge est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver assure un couvert végétal protecteur au dessus du trèfle rouge. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha.

NOTE: L'utilisation de ce produit peut causer des brûlures foliaires ou un brunissement des feuilles temporaire dans des conditions défavorables, particulièrement si le produit est appliqué avant ou durant des périodes où les conditions climatiques sont chaudes et humides. Ne pas traiter si le trèfle rouge subit un stress. Éviter le recoupement des jets de pulvérisation car des dommages sévères à la culture pourraient survenir.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Du stade de plantules jusqu'au stade de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Boures-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris
canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Du stade de plantules jusqu'au stade de 6 feuilles

Morelle à trois fleurs

Du stade de plantules jusqu'au stade de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde sauvage
Vélar fausse-girolée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces: Répression des parties aériennes

Chardon des champs
Laiteron des champs

*Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.

**Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.

***Annuelles printanières seulement.

****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.

Note: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

ORGE
(sans semis de légumineuses)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

**Vivaces : Croissance
végétative enrayée**

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

INT-110 + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étandard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage et les limitations de l'étiquette MCPA. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter le INT-110.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul, plus les suivantes :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Colza spontané (y compris canola)

*Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.

INT-110 + AVENGE 200-C*

*AVENGE 200-C est une marque déposée de Cyanamid.

Observer toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et recommandations d'application qui figurent sur l'étiquette AVENGE 200-C.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à la phase de 2 - 6 feuilles. La folle avoine doit avoir de 3 - 5 feuilles et les mauvaises herbes à feuilles larges doivent être au stade de plantules.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C, **OU** 1,25 L/ha de INT-110 plus 275 g/ha de MCPA ester actif, mélangées au réservoir avec 3,50 - 4,25 L/ha d'AVENGE 200-C.

REMARQUE : De préférence, ajouter d'abord le INT-110 au réservoir, agiter, puis ajouter l'AVENGE 200-C.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul ou mélangé avec MCPA *plus* la folle avoine.

**INT-110 + Herbicide Liquide Achieve* SC
(orge de printemps seulement)**

Pour l'utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

* Marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

Observer toutes les précautions lors de la préparation de la bouillie et de la pulvérisation ainsi que les limites, zones tampons, renseignements sur le broutage et les recommandations mentionnées sur l'étiquette de Herbicide Liquide Achieve SC quant au temps d'application.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de INT-110 + Herbicide Liquide Achieve SC doivent être fait sur le orge de printemps à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,21 de l'échelle de Zadoks ou BBCN) et quand la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée possède de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaine verte ou la sétaine glauque compte de 1 à 5 feuilles (stades 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 à 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma sur l'étiquette Herbicide Liquide Achieve SC.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha Herbicide Liquide Achieve SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge** au réservoir à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur l'étiquette du INT-110 de même que la folle avoine, la avoine cultivée spontanée, la sétaine verte, la sétaine glauque, la lorsque la échinochloa pied-de-coq et la ivraie de Perse.

REMARQUE : Les mélanges de INT-110 + Herbicide Liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars d'orge à 2 ou 6 rangs (orge de maltage ou variétés d'utilité générale y compris les cultivars nains et nus).

Appliquer ce mélange seulement sur les semis de l'orge de printemps ou le blé dur NON ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES.

INT-110 + ALLY*

*ALLY est une marque déposée de la Compagnie E.I. duPont de Nemours.

REMARQUE : Se référer à l'étiquette du produit ALLY pour prendre toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage et tenir compte des restrictions concernant le pH du sol, les rotations de cultures et le nettoyage du pulvérisateur. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge (non ensemencée avec d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

DOSE D'APPLICATION : Le INT-110 à la dose de 1,25 L/ha peut être mélangé au réservoir avec le produit ALLY à la dose de 7,5 g/ha avec un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette du ALLY. En premier lieu, ajouter le produit ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter le INT-110, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des réservoirs répétés, préparer un mélange ALLY eau et ajouter ce dernier au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter le INT-110.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur l'étiquette du INT-110 seul, à la dose recommandée, de même que l'ortie royale jusqu'au stade 8 feuilles (4 paires de feuilles), et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer lors de la première levée massive des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

ORGE (CONTD)

**INT-110 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA* 75 % +
surfactant**
INT-110 + PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA* TOSS-N-GO 75 % + surfactant
INT-110 + HERBICIDE REFINE* SG + surfactant
ORGE DE PRINTEMPS

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

Respecter toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et recommandations concernant la période d'application qui figurent sur les étiquettes d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 %, de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % et herbicide Refine SG. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 seul, à la dose recommandée, en plus de l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du mouron des oiseaux jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : *Orge de printemps* : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance qui mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

DOSE D'APPLICATION : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 6,7 g/ha d'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 % **ou** de 6,7 g/ha de pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et de l'Agral 90 **ou** de l'Agsurf **ou** du Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de mélange à pulvériser.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide en pâte granulée Refine Extra 75 %, la pâte granulée Refine Extra Toss-N-Go 75 % ou herbicide Refine SG au volume d'eau nécessaire dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter le INT-110, agiter, et ajouter le surfactant. Pour les quantités réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter le INT-110.

REMARQUE : Appliquer ce mélange sur les semis d'orge de printemps NON ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES.

INT-110 + PUMA¹²⁰ SUPER*
(Orge de printemps)

Pour utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta,
de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

*PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

Respecter toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et les recommandations concernant la période d'application qui figure sur l'étiquette de PUMA¹²⁰ SUPER.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 55-110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 35 litres d'eau par l'hectare à une pression AU MOINS de 300 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de INT-110 mélangé en réservoir avec PUMA¹²⁰ SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du moment où il y a 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Les épandages de l'herbicide PUMA¹²⁰ SUPER sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins). Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul, en plus la sétaire verte (millet sauvage) seulement.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage) et le pied-de-coq.

Ne pas appliquer en deçà d'une distance de 15 mètres d'une masse d'eau ou d'une zone marécageuse.

Ne pas traiter si une pluie est prévue dans l'heure qui suit la pulvérisation.

**INT-110 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA*
75 % OU HERBICIDE REFINE* SG + PUMA¹²⁰ SUPER****

Orge de printemps

Pour l'utilisation au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

**PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

NOTE: Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de herbicide EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou Herbicide REFINE SG et PUMA¹²⁰ SUPER. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de INT-110 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou l'HERBICIDE REFINE SG + PUMA¹²⁰ SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Les épandages de l'Herbicide PUMA¹²⁰ SUPER sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins). Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 385 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de INT-110 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha de INT-110 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 770 mL/ha de PUMA¹²⁰ SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de INT-110 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

ORGE (CONTD)

INT-110 + AXIAL 100 EC + ADIGOR**

(Orge de printemps seulement)

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique

* AXIAL et **ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'AXIAL 100EC. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de INT-110 + AXIAL 100EC + ADIGOR doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 feuilles jusqu'au du stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de INT-110 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

DOSE D'APPLICATION: INT-110 à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre INT-110 en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

NOTE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange en réservoir s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange en cuve INT-110 + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de l'orge de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur l'orge de printemps qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étendard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

AVOINE (CONTD)

INT-110 + MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée entre la phase de 2 feuilles et le début de la phase étandard.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, bien que d'autres préparations puissent être utilisées. Lire les précautions et les limitations de l'étiquette MCPA. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter le INT-110.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul, plus les suivantes :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Colza spontané

(y compris canola)

*Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.

MAÏS (fourrager et sucré)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200-300 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité par une application à la volée en post-levée, à la dose recommandée À LA PHASE DE 4 - 6 FEUILLES. En cas d'application après la phase de 6 feuilles le maïs sera endommagé.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

N.B. Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application n'est pas recommandé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

MAÏS (CONTD)

INT-110 + ATRAZINE

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 - 300 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité À LA PHASE DE 4 - 6 FEUILLES. En cas d'application après la phase de 6 feuilles, le maïs sera endommagé.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de INT-110 mélangé au réservoir avec 1,10-2,25 kg/ha d'atrazine actif. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir, bien mélanger, puis ajouter INT-110.

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application n'est pas recommandé. **NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT, NI UTILISER DES FORMULES D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE.** Lire les instructions, précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage et limitations de l'étiquette d'atrazine, surtout au sujet des restrictions de culture pour l'année suivante.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles de la liste de INT-110 seul, *plus* les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'atrazine.

SEIGLE D'AUTOMNE

(sans semis de légumineuses)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le seigle d'automne peut être traité entre le début de croissance et le début de la phase étendard au printemps.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre

Persicaire pâle

Renouée persicaire

Saponaire des vaches*

Amarante à racine rouge

Sagesse-des-chirurgiens

Bardanette épineuse

Bourse-à-pasteur

Kochia à balais**

Soude roulante**

Matricaire inodore***

Tournesol spontané

Colza spontané (y compris canola)

Silène noctiflore

Lampourde glouteron

Abutilon****

Neslie paniculée

Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron

Sarrasin de Tartarie

Sarrasin commun

Tabouret des champs

Moutarde des champs

Vélar fausse giroflée

Chénopode blanc

Petite herbe à poux

Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs

Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

LIN (variétés à basse teneur en acide linoléique)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité quand il atteint 5 cm de hauteur et jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs. Les résultats sont meilleurs quand le lin a entre 5 et 10 cm de hauteur. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement.

Observer un intervalle de 60 jours entre l'application de INT-110 et la récolte.

Une pulvérisation le soir peut réduire les risques d'endommager le lin.

ATTENTION : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide.

DOSAGE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Vu la nature peu compétitive du lin, traiter les mauvaises herbes en début de croissance, jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade recommandé.

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

LIN (CONTD)

INT-110 + SELECT* + AMIGO**

INT-110 + CENTURION* + AMIGO**

INT-110 + ARROW 240 EC** + L'ADJUVANT**

SUR LE LIN

(y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)

*SELECT, ** AMIGO, ***CENTURION sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.
****ARROW 240 EC sont des marques déposées d'Makhteshim-Agan of North America Ltd.

Suivre toutes les recommandations pour la période d'application, les précautions, les zones tampons, les renseignements sur le broutage et les restrictions indiquées sur l'étiquette du partenaire de mélange en réservoir.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité à partir d'une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour de meilleurs résultats, appliquer ce mélange lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm et que les mauvaises herbes sont au stade plantule. Des brûlures sur le feuillage et un contrôle de la croissance de la culture peuvent se produire après la pulvérisation. Lorsqu'on utilise ce mélange, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé pour les mauvaises herbes, particulièrement là où il y a des renouées. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées n'atteignent pas le stade recommandé au même moment, on devrait alors séparer les applications.

AVERTISSEMENT : Ne pas pulvériser les cultures de lin qui subissent un stress dû à la sécheresse ou à un excès d'humidité du sol. Ne pas pulvériser lors de conditions chaudes et humides. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

DOSE D'APPLICATION : INT-110 à raison de 1,25 L/ha mélangé avec 0,19 L/ha de SELECT, CENTURION ou ARROW 240 EC. L'adjuvant AMIGO doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette du SELECT ou CENTURION. L'adjuvant doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de l'ARROW 240 EC. Ajouter le INT-110 dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter le SELECT, CENTURION ou ARROW 240 EC, continuer l'agitation, ajouter le AMIGO ou l'adjuvant et ajouter le reste de la quantité d'eau, continuer l'agitation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul sur le lin, en plus des mauvaises herbes suivantes :

Folle avoine	Sétaire jaune et verte
Échinochloa pied-de-coq	Ivraie de Perse
Orge spontané	Digitaire (astringente et sanguine)
Blé spontané	Panic millet
Maïs spontané	Panic capillaire
Avoine spontanée	Panic d'automne
Alpiste des Canaries spontanée	Chiendent commun suppression

DOSE D'APPLICATION : INT-110 à raison de 1,25 L/ha mélangé avec 0,38 L/ha de SELECT, CENTURION ou ARROW 240 EC. L'adjuvant AMIGO doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette du SELECT ou CENTURION. L'adjuvant doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de l'ARROW 240 EC.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul sur le lin, en plus des mauvaises herbes suivantes :

Chiendent commun contrôle

LIN (CONTD)

INT-110 + HERBICIDE POAST ULTRA* + surfactant SUR LE LIN (Incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

*POAST ULTRA est une marque déposée de BASF AG. Usager autorisé BASF Canada Inc.

**MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Respecter toutes les précautions, limitations, zones tampons, renseignements sur le broutage et recommandations concernant la période d'application qui figure sur l'étiquette POAST ULTRA.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Nettoyer à fond tous les filtres pour empêcher que les buses soient bouchées, en particulier lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 50 à 100 L/ha. En général, utiliser des volumes d'eau de 50 à 100 L/ha, et une pression minimum de 240 kPa. Pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser 100 à 200 L d'eau par hectare à des pressions de 275 à 425 kPa. Pour supprimer le chiendent, utiliser 100 à 200 L d'eau par hectare, à des pressions de 275 à 425 kPa. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

AVERTISSEMENT : Ne pas pulvériser les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress dû à la sécheresse ou à un excès d'humidité du sol. Ne pas pulvériser lors de conditions chaudes et humides. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 seul, à la dose recommandée, ainsi que les graminées annuelles et vivaces énumérées sur l'étiquette de l'herbicide POAST ULTRA.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Le lin peut être traité quand il atteint 5 - 10 cm de haut. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement. Pour utiliser ce mélange en réservoir, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement s'il y a présence de renouée scabre et de persicaire pâle. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade de croissance recommandé pour le traitement, faire alors faire des applications séparées. Ne pas appliquer pendant la floraison.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Tel qu'énuméré pour le INT-110 appliqué seul. Pour graminées annuelles et vivaces consulter l'étiquette de l'herbicide POAST ULTRA.

DOSE D'APPLICATION: Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de INT-110 et de 0,32-0,47 L/ha d'herbicide POAST ULTRA et de 0,5-1 L/ha d'adjuvant Merge**.

Pour une sécurité maximum de la culture, on recommande d'utiliser la dose homologuée la plus basse du surfactant MERGE pour ce mélange en réservoir.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord la moitié du réservoir de pulvérisation avec de l'eau et démarrer le système d'agitation. Ajouter l'herbicide POAST ULTRA. Ensuite, ajouter le INT-110, l'adjuvant Merge et le reste de l'eau.

ALPISTE DES CANARIES (*Phalaris canariensis*)
(pour la production de semences)

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'alpiste roseau peut être traité à la phase de 3 - 5 feuilles.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

SEMIS DE GRAMINÉES **(sans semis de légumineuses)**

REMARQUE : Les graminées cultivées pour la production de semence dans l'année de l'établissement seulement.

CULTURES : Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre géante, élyme russe, fléole des près, dactyle pelotonné, fétuque rouge, fétuque des près, vulpin des prés, semis de fétuque élevée, semis de brome des près, semis de agropyre des rives, alpiste roseau.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître et ne pas récolter pour un affouragement vert dans un délai de 56 jours après le traitement.

INT-110 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les semis de graminées peuvent être traités à la phase de 2 - 4 feuilles. Faire une seule pulvérisation par saison.

DOSE DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'à la phase de 4 feuilles

Renouée scabre
Persicaire pâle
Renouée persicaire
Saponaire des vaches*
Amarante à racine rouge
Sagesse-des-chirurgiens
Bardanette épineuse
Bourse-à-pasteur
Kochia à balais**
Soude roulante**
Matricaire inodore***
Tournesol spontané
Colza spontané (y compris canola)
Silène noctiflore
Lampourde glouteron
Abutilon****
Neslie paniculée
Morelle d'Amérique

Jusqu'à la phase de 6 feuilles

Tomate sauvage

Jusqu'à la phase de 8 feuilles

Renouée liseron
Sarrasin de Tartarie
Sarrasin commun
Tabouret des champs
Moutarde des champs
Vélar fausse giroflée
Chénopode blanc
Petite herbe à poux
Séneçon vulgaire

Vivaces : Croissance végétative enrayée

Chardon des champs
Laiteron des champs

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'à la phase de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut*

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES
(non ensemencées de légumineuses)**

INT-110 UTILISÉ SEUL

CULTURE : Fléole des prés produite pour la semence.

VOLUME DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer avant la montaison lors de l'année de production de semence. Faire seulement un traitement par saison de croissance.

DOSE D'APPLICATION : 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le INT-110 utilisé seul dans les semis de graminées.

Note: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES
(non contre-ensemencées de légumineuses)**

INT-110 UTILISÉ SEUL

CULTURE: Fléole des prés établie produite **pour le foin**.

VOLUME DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare. **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer au stade 3 à 6 feuilles de la fléole des prés. Appliquer en postlevée par voie terrestre. Effectuer un seul traitement par année. Respecter un intervalle avant récolte de 30 jours.

DOSE D'APPLICATION: 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Tel qu'énuméré pour le INT-110 utilisé seul dans les semis de graminées.

Note: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))